

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2024-05

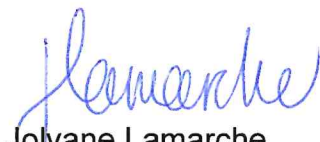
**AVIS** est donné que la demande de dérogation mineure ci-dessous sera prise en considération par le conseil lors de la séance ordinaire du 2 juillet 2024.

**Nature et effet :**

La soussignée donne avis public qu'à la séance du conseil municipal qui sera tenue le mardi 2 juillet 2024 à 20 h, en la salle du Conseil, au 1199, rue Principale, à Saint-Dominique, le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure relative à l'implantation d'un bâtiment multiplex projeté sur lot n° 6 576 272 dans le 7<sup>e</sup> Rang.

En vertu de la grille d'usage « M-13 » de l'annexe B du règlement de zonage 2017-324, un bâtiment principal doit être implanté à 2,00 mètres d'une limite de terrain latérale. Le bâtiment projeté sera implanté à 1,00 mètre de ladite limite.

DONNÉ à Saint-Dominique, ce 11<sup>e</sup> jour du mois de juin 2024.



Jolyane Lamarche  
Greffière adjointe